



En exercice : 58

Présents : 43

Votants : 49

Le Dix-Sept Juin Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 11 juin 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
LEPICIER René-Marc, titulaire
COUÉFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edith, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
/
BERSON Christian, titulaire
/
LECOT Gérard, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, titulaire
/
RESTIF Vincent, titulaire
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
POIRIER Bruno, suppléant
CLAVREUL Yannick, titulaire
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
/
GUINEHEUX Dominique, titulaire
MADIOT Isabelle, suppléante

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), TISON Hervé (Congrier), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), MAHIER Aurélie (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint Poix), BEDOUET Gérard (Saint Saturnin-du-Limet)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), PELLUAU Philippe (Renazé), VALLÉE Jacky (Chérancé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Hervé TISON a donné pouvoir à René-Marc LÉPICIER
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand DE GUÉBRIANT

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN

Secrétaire de Séance : Élu M. Quentin LANVIERGE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-06/268 : CULTURE

Séance du : 17 juin 2024

OBJET 2024-06/268 : CULTURE

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES – RÈGLEMENT INTÉRIEUR STUDIO DE RÉPÉTITION -

Annexe

Mme Edit RAGARU, Vice-présidente en charge de la Culture, expose au Conseil communautaire qu'il est nécessaire de mettre en place le règlement intérieur du studio de répétition musiques actuelles situé au 29 rue de la Libération à Craon.

Ce règlement vise à responsabiliser les groupes de musiques actuelles qui l'utilisent, prévenir des dégradations éventuelles de matériel ou des comportements inappropriés et encadrer ses modalités d'utilisation.

Le règlement précise les éléments suivants :

- 1- Les conditions d'inscription
- 2- Les horaires d'ouverture
- 3- La lutte contre le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes
- 4- Le Respect des lieux et du voisinage
- 5- Le Respect et suivi du matériel mis à disposition
- 6- L'assurance et responsabilité
- 7- Les modalités de réservation
- 8- Les modalités de paiement
- 9- Les sanctions en cas de non-respect du règlement

Considérant la proposition de la commission Culture en date du 28 Mai 2024,

Après avis favorable du Bureau en date du 10 Juin 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À la majorité (49 Votants)

- ⇒ **VALIDE** la proposition de règlement;
- ⇒ **ADOpte** le règlement intérieur du studio de répétition musiques actuelles tel que présentement annexé, à compter de la rentrée musicale 2024-2025 ;
- ⇒ **DONNE DÉLÉGATION** au Président ou Vice-Président en cas d'empêchement, pour apporter toutes modifications mineures à venir au règlement intérieur proposé ce jour (actualisations des informations et de la forme);
- ⇒ **PRÉCISE** que les modifications majeures restent soumises à délibération du conseil communautaire (modifications du fonctionnement du service).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240617-DELIB202406268-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024

Publication : 28/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 20 juin 2024*

*Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT*



*Le secrétaire de séance,
Quentin LANVIERGE*

